Marchands en gros ou marchands en détail

L'article 2101 du Code civil accorde un privilège au créancier pour : « Les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille ; savoir, pendant les six derniers mois, par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres, et pendant la dernière année, par les maîtres de pension et marchands en gros. »

Dans laquelle de ces deux classifications faut-il placer les brasseurs ? Sont-ils marchands en gros ou marchands en détail ? Telle est la question qui se pose, pour la seconde fois, devant ce tribunal.

MM. D... et D..., brasseurs, demandent leur admission au passif privilégié de la faillite H... pour fournitures de bière faites au failli pendant l'année qui a précédé la déconfiture. Suivant eux le brasseur par nature même de ses fournitures qui constituent des approvisionnements doit être assimilé au marchand en gros.

Le syndic repousse cette prétention. Il invoque la décision prise antérieurement par le Tribunal, décision par laquelle le brasseur n'avait été privilégié que pour les fournitures livrées dans les derniers six mois. Celui-là, dit-il, est marchand en gros qui a fourni une provision ayant servi pendant un long espace de temps ! tel n'est pas le brasseur livrant un tonneau de bière à la fois.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 14 mai

Présidence de M. le conseiller LEPOT. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur-général.

Banqueroute frauduleuse et faux à Roubaix

Les Roubaisiens se souviennent-ils d'Emile Henry négociant et commissionnaire en matières premières à Roubaix, qui disparut subitement de leur ville en 1869, après avoir commis de nombreux faux ? Cet individu, qui est aujourd'hui âgé de 52 ans et qui est originaire de Valenciennes, a été, il y a quelques mois, après dix neuf années de séjour à l'étranger, extradé d'Italie et traduit devant la Cour d'assises de Douai, qui, en 1872, l'avait, par contumace, condamné à vingt ans de travaux forcés.

L'accusation raconte qu'ayant fondé à la fin de novembre 1863, avec M. Cuvru, une société au capital de cent mille francs, pour l'achat et la vente des matières filées, Henry vit, dans les premiers temps, prospérer son industrie, mais que quatre années plus tard, on signalait, en même temps qu'un déficit d'une quinzaine de mille francs, des dépenses excessives de la part de l'inculpé, entre autres l'achat d'un vaste terrain sur lequel il avait fait construire une habitation meublée avec luxe.

Pour détourner les soupçons et maintenir son crédit, que fit Henry ? Il s'associa avec M. Legrand, de Sersing, pour l'exploitation d'un tissage à la main et d'un tissage mécanique. Legrand acceptait et signait des traites pour des sommes considérables, et ces traites, prétend l'accusation, étaient pour Henry un moyen de faire croire à d'importantes opérations commerciales et de dissimuler les faux qu'il commettait.

Au commencement de l'année 1869, la Société du Crédit agricole voulut, par l'intermédiaire de son fondé de pouvoirs, M. Gérard, s'assurer que les sommes importantes qu'elle remettait ne servaient pas à payer les traites qu'Henry mettait en circulations ; l'inculpé s'empressa de présenter à M. Gérard un livre de caisse visé par M. Mimerel, de Roubaix, un inventaire et une lettre de félicitation sur sa gestion, signés du même nom, et un acte d'association passé entre MM. Mimerel, Cuvru et Henry.

La situation parut alors très bonne à M. Gérard, qui croyait M. Mimerel, commanditaire de la maison Henry et Cuvru. Toutefois, il invita Henry, qui seul s'occupait des opérations financières, à payer ses fournisseurs en leur remettant des chèques sur la caisse du Crédit agricole. Ce qui fut fait.

C'est alors que, le 20 avril 1869, M. Gérard apprit qu'un de ses chèques, d'une somme de 31,720 francs, tiré par Cuvru et Henry sur le Crédit agricole et portant le « pour acquit » d'un M. Durlez, avait été présenté et payé à la caisse, mais que les fonds avaient été portés non chez M. Durlez, mais chez Henry. Celui-ci, interpellé, remit alors une facture de Durlez, ce qui calma les soupçons, et ce n'est qu'en octobre qu'une traite de 7,623 fr. signée Chenal et déclarée fausse par ce dernier, fit découvrir le pot aux roses.

Le lendemain, d'ailleurs, Henry quittait furtivement Roubaix ; une instruction s'ouvrait qui découvrait 186 faux.

Enfin on constatait, d'après un carnet qu'on a trouvé dans un coffre-fort, que Henry, au moment où il a pris la fuite, devait avoir entre les mains une somme considérable évaluée à deux ou trois cent mille francs.

Tels sont, en résumé, les faits relevés dans l'acte d'accusation.

Henry, interrogé et serré de près par le président des assises, se défend avec calme et sang-froid.

Il reconnaît un certain nombre de faux, mais il accuse un des huit témoins qui déposent dans l'affaire, M. Gérard, le fondé de pouvoirs du Crédit agricole, de lui avoir conseillé de faire ces faux. Il prétend même qu'il a remis à M. Gérard diverses sommes d'argent dont l'une, donnée au moment de sa fuite, s'élèverait à cinquante mille francs : il ajoute, enfin, que s'il a quitté la France, c'est sur l'insistance de M. Gérard.

Ce témoin nie de la façon la plus formelle les faits tels que les raconte l'accusé et proteste énergiquement contre ces allégations.

Henry, sur interpellation du président, soutient aussi que lors de sa fuite de Roubaix, il n'a pas emporté plus de 85,000 francs.

C'est alors que le président lui fait remarquer qu'avec cette somme relativement peu importante il lui était impossible de mener la vie à grandes guides telle que la dépeignent les rapports de police des villes de Naples et de Gênes où l'accusé a vécu pendant plusieurs années, sous un faux nom. Les renseignements recueillis disent en effet, qu'il habitait une somptueuse villa, qu'il avait carrosses et quatre chevaux, un nombreux personnel à son service et parmi ses domestiques, une négresse (sic).

Ces détails font sourire l'accusé, qui déclare complètement inexacts ces rapports envoyés d'Italie.

Le ministère public, qui prend la parole aussitôt après l'audition des témoins, se montre impitoyable pour l'accusé, dont l'attitude, selon lui, loin d'exciter l'indulgence, soulève l'indignation.

Douai, 15 mai, 4 h. 20 soir. — Henry est condamné à huit ans de travaux forcés.

Audience du mardi 15 mai

L'affaire Vandaele est remise à vendredi.

2e affaire.

VOL DE LAINE A ROUBAIX

LES ACCUSÉS

Ce sont : 1° F. D..., 24 ans, né à Roubaix ; 2° F. J. P..., 35 ans, né à Bailleul. Tout deux sont marchands de déchets à Roubaix.

Ils sont, d'après le dossier, mal notés. D... n'a pas, toutefois, d'antécédents judiciaires. P... a déjà été condamné par arrêt de la Cour de Douai, du 9 mars 1887, à six mois de prison, pour complicité de vol de laine.

EXPOSÉ DES FAITS

Ils sont ainsi racontés par l'accusation ;

Un vol de 85 bobines de laine peignée, pesant 576 kilos et d'une valeur de 3500 fr., a été commis pendant la nuit du 12 au 13 janvier dernier, avec escalade et effraction, dans l'établissement de M. Eloy Duvillier, fabricant boulevard Gambetta et rue Pierre, à Roubaix.

Les malfaiteurs se sont introduits dans le jardin clos de palissades, au moyen de deux échelles qu'ils avaient prises dans des maisons en construction voisines de la fabrique, et qu'ils ont abandonnées sur les lieux. Ils ont ensuite pénétré dans le magasin, à l'aide de la plus grande de ces échelles, en pratiquant successivement deux ouvertures dans la toiture du bâtiment, avec une scie.

Allumant une lampe à l'huile, ils ont éventré quatre balles de laine et se sont emparés des bobines qu'elles contenaient, en les portant à travers l'une des ouvertures et les jetant au-dessus de la palissade sans doute dans une charrette.

L'une de ces bobines fut perdue dans le trajet et trouvée le matin même, vers cinq heures moins un quart, au milieu de la rue de l'Alma, par un ouvrier qui se rendait au travail.

La plupart des marchandises volées ont été retrouvées en trois endroits différents, savoir :

1° A Tourcoing, trois balles contenant 276 kilos de laine, chez M. Javernier, teinturier, auquel elles avaient été remises le 16 janvier, par M. Henri Delahousse, négociant en laine au même lieu. Celui-ci les avait lui-même achetées à F. D..., suivant facture du 14 janvier, pour le prix de 1364 fr. 25.

2° dans la même ville, 45 kilos environ mélangés à un lot de laines vendu par le même M. Delahousse, le 16 janvier, à M. Charles Dervaux ;

3° enfin, à Roubaix, quatre balles de laine, non plus en bobines, mais en mèches, dans un local mis à la disposition de D..., par le sieur Decottignies.

Toutes ces laines ont été reconnues par le fabricant, M. Duvillier, comme lui appartenant.

Interrogé sur leur provenance, D... n'a pu fournir aucune explication plausible. Il s'est d'abord borné à prétendre les avoir achetées, le 13 janvier, à un inconnu.

Cependant, après plusieurs semaines de détention, le 5 mars, il se décidait à révéler à M. le juge d'instruction le nom de son vendeur. C'était le nommé F. P... qui les lui avait avait apportées le jour même du vol, de grand matin.

Les déclarations ont été corroborées par les dépositions des témoins La dame Victoire Lehemble chez laquelle il demeurait, et Mlle Marie Lehemble ont toutes deux affirmé que P..., était effectivement venu, vers cinq heures du matin le chercher à son domicile en lui criant : « F., descendez, vos marchandises sont là ». Ils ont ensuite pris ensemble une consommation dans l'estaminet Dambrute, ainsi que l'attestent le cabaretier, sa femme et sa fille.

D'après les propres aveux de l'accusé, il aurait acheté la marchandise, sans facture ni reçu, à raison de 4 fr. 15 le kilo, c'est-à-dire au dessous du cours, le prix normal étant de 5 fr. 75 à 6 fr.

Il en a, d'ailleurs, payé partiellement le prix à P... Il lui a notamment remis 500 fr. le 14 janvier, en présence de la demoiselle Duforest, de son frère et des époux Florin. Le même jour, P... a réclamé à la demoiselle S... D..., en présence du sieur Philippe Wattel, 700 fr. comme lui étant dus par D..., pour marchandises livrées, et celle-ci lui a versé 50 fr. à titre d'acompte.

P..., qui n'a pas cessé de protester de son innocence, a contesté tous ces témoignages et persisté à nier la livraison, reconnaissant seulement avoir, le 13 janvier, reçu, 200 fr. de D..., somme qui lui aurait été remise, d'après lui, à titre d'avance sur des déchets qu'il devait fournir.

Il a, d'autre part, été établi par la déposition du sieur Ernest Vanlerberghe, domestique de D..., que les 85 bobines de laine volées se trouvaient le 13, lorsqu'il arriva vers sept heures du matin, dans le magasin de ce dernier, qui n'en renfermait aucune la veille à huit heures du soir.

Son patron lui donna l'ordre de les briser avec lui, de manière à les transformer en déchets. Il en fit ensuite et aussitôt conduire 321 kilos chez M. Delahousse, à Tourcoing. Le reste était destiné à M. Verholst, également marchand de déchets au même lieu qui devait en prendre livraison le lendemain, mais qui contremanda l'expédition.

D... apprenant la découverte du vol et craignant de conserver le stock dans son propre magasin, s'empressa de le transporter lui-même chez le sieur Decottignies, après avoir pris soin de couper la laine en mèches et d'y mêler des jutes.

Tous ces agissements, les conditions dans lesquelles le marché a été passé et exécuté, les précautions prises pour dénaturer le produit et en assurer le rapide écoulement, la dissimulation de son origine, démontrent, d'après l'accusation, que D... a sciemment recélé la laine volée.

Au cours de l'instruction, les deux accusés se seraient efforcés d'égarer les recherches de la justice en provoquant par des promesses d'argent, leur codétenu Génin à se déclarer faussement auteur du vol.

L'affaire est remise à la prochaine session.

3e affaire. — **Incendies volontaires à Lille**

Dans le courant des mois de janvier et février 1883, plusieurs commencements d'incendie se déclarèrent dans la maison, les bureaux et les magasins de l'immeuble occupé par le sieur Deschamps, fondeur en cuivre, rue Gambetta, à Lille. Tous purent être éteints dès le début, grâce au nombreux personnel de l'usine.

La malveillance ne paraissait pas étrangère à ces faits dont cependant on ignorait l'auteur, quand, le 18 février, le jeune Alphonse-Louis-Désiré Massart, entré depuis quelques semaines, dans les bureaux de l'usine fut interrogé par son patron. Cet enfant de 15 ans est né à Lille, le 19 mars 1873. Il avoua que c'était lui qui avait mis le feu à diverses reprises.

L'instruction a révélé à sa charge les faits suivants.

I. — Le mardi 10 janvier dernier, vers 4 heures du soir, pendant l'absence de M. Deschamps qui se trouvait à Paris, un domestique, en se rendant à la cave, pour ouvrir le compteur à gaz, aperçut une fumée très épaisse dans le vestibule précédant la salle à manger. Il donna l'alarme et on put arrêter cet incendie qui menaçait de se propager promptement. Un buffet contenant du linge de table, de la porcelaine, des objets d'art assurés et d'une valeur de 4 à 5000 fr. furent perdus.

L'accusé a reconnu être entré, vers une heure et en l'absence du comptable, dans la salle à manger dont la clef était sur la porte. Il avait allumé une queue de rat et mis le feu à une couverture de laine placée dans le bas du buffet dont il avait ensuite refermé la porte.

Ce n'était que quelques heures plus tard que l'incendie avait éclaté. Massart était lui-même allé, à ce moment, prévenir de ce qui se passait, les employés qui étaient dans un estaminet voisin.

II. — Le 17 janvier dans la matinée, le directeur de l'usine, M. Bocart, voulut prendre dans un tiroir du bureau de son patron, une liasse de papiers, il constata qu'ils étaient jaunis et avaient été en partie brûlés. De plus, le bois du bureau présentait des traces de combustion.

Le directeur remarqua, sur l'un de ces papiers, des traces de doigts indiquant qu'on avait voulu enlever les morceaux et les cendres. On découvrit en outre, dans une corbeille à papier, un morceau de linge à moitié consumé.

Massart a avoué que, vers cinq ou six heures du soir, il avait eu l'intention de mettre le feu dans le bureau de son patron, pendant que le comptable était sorti. Il avait placé dans le fond du bureau, au milieu de papiers, un morceau de toile enflammée ; il avait ensuite refermé le tiroir. Dix minutes après, il était allé retirer le morceau de toile presque brûlé sans que cet incendie ait eu d'autres conséquences.

III. — Le 15 février, vers midi trois quarts, pendant l'absence de M. Deschamps, alors à Dunkerque, un commencement d'incendie se manifesta dans un petit magasin d'outillage situé au dessous de la salle des modèles. Le feu avait été mis à des gabarits en papier qui y avaient été apportés à dessein et placés au-dessus d'une armoire où étaient du crin végétal et des morceaux de chanvre. Près de cette armoire, se trouvait un escabeau permettant d'en atteindre le sommet.

L'arrivée immédiate d'ouvriers dont quelques-uns furent prévenus par l'accusé lui-même, empêcha l'incendie de s'étendre et permit ainsi de conjurer un sinistre dont les conséquences auraient pu être des plus graves.

L'accusé a encore reconnu que ce jour-là, pendant que le directeur, le comptable et les ouvriers étaient occupés dans une autre partie de l'usine, il avait enflammé une allumette qu'il avait ensuite jetée, sans rien placer cependant sur l'armoire. Cette dernière allégation est démentie par les traces de carbonisation visibles au sommet de cette armoire : elles indiquent que c'est là qu'ont été mis les objets brûlés.

IV. — Enfin, un quatrième incendie se déclara le 18 février, vers trois heures de l'après-midi, dans la toiture d'un magasin situé au fond d'une cour et où se trouvait la fonderie de zinc. Le feu avait pris entre la toiture et le plâtrage, près d'une cheminée de fourneau à fusion.

Cet incendie paraît n'être dû qu'à un vice de construction ou à la chaleur trop intense. Bien qu'on ait, dans la matinée, constaté la présence de l'accusé dans le bâtiment incendié et dans l'escalier y conduisant, il n'a point été possible de relever contre Massart une charge quelconque de ce chef.

Interpellé relativement au mobile qui l'avait poussé à commettre ces crimes, celui-ci a déclaré, au début de l'instruction, que c'était pour s'amuser. Sur le conseil de ce détenus et espérant, sans doute, être moins sévèrement puni, il affirma qu'il avait cédé à une instigation réitérée. Il n'a pas persisté, toutefois, dans ce système et aurait reconnu avoir agi de sa propre initiative.

Il n'a pas fait connaître d'autre mobile et l'on peut supposer qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales ; mais l'examen médical aurait, d'après l'accusation, démontré qu'il est en possession de la plénitude de ses facultés intellectuelles et doit être considéré comme entièrement responsable.

Les renseignements recueillis sur lui ne sont pas défavorables. Il a reçu une bonne instruction et n'a donné lieu jusqu'à présent, à aucune plainte.

Massart est reconnu coupable mais est acquitté faute de discernement.

NORD

Lundi a eu lieu, devant la Cour d'appel de Douai, réunie en audience solennelle et robes rouges, dans la salle du Parlement de Flandre, l'entérinement des lettres de grâce des deux assassins d'Agny, Bernard et Chéret condamnés à mort par la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Demain. — Dimanche, vers 10 h. du matin, au passage à niveau de Villars, le garde-barrière, Charles Becquart, 55 ans, sortant de sa guérite, pour fermer la barrière, heurta les rails et tomba.

Le train arrivant à toute vitesse, le malheureux Becquart fut saisi par le chasse-pierre et **broyé.**

Bailleul. — Dans la nuit de samedi à dimanche, 4 fraudeurs ont engagé une lutte avec les douaniers. L'un de ces derniers, L. Laverni, a eu la tête fendue par un coup de bâton. Un des malfaiteurs resta aux mains des douaniers.

PAS-DE-CALAIS

Un assassinat à Roquetoire. — MM. Joly, juge suppléant, remplissait les fonctions de procureur; Quantin, juge d'instruction, et Berteloot, greffier, sont partis lundi matin de Saint Omer pour Roquetoire, village voisin d'Aire (Pas-de-Calais.) Un vieillard de 70 ans, Edouard Broncquart, a été tué dimanche soir, vers dix heures, d'un coup de fusil, au moment où il allait ouvrir la porte de sa maison : l'assassin attendait sa victime caché derrière une porte du jardin.

C'est de là que le coup de feu a été tiré ; les voisins sont accourus, ont vu quelqu'un s'enfuir, mais n'ont pu le reconnaître. On croit qu'une somme de 130 francs a été volée dans la maison dans laquelle on s'est introduit avant l'assassinat, en passant par le soupirail de la cave. La charge du fusil a atteint le vieillard au bas-ventre. L'enquête faite sur les lieux n'est point achevée. A demain des détails.

BELGIQUE

Mouscron. — *Affaire du faux cachet.* — C'est mercredi prochain que vient, devant le tribunal correctionnel de Courtrai, cette affaire remise déjà à deux reprises différentes. Il paraît hors de doute que les témoins y seront entendus et que même on commencera les plaidoiries. On y entendra des révélations piquantes et le monde mouscronois n'y manquera pas.

— *Un tir à la cible chinoise.* — Hier avait lieu à Mouscron, à la société établie chez M. Pierre Vandekerkove, un tir à la cible chinoise. Sur sept Tourquennois qui y ont pris part, quatre, tous membres de la société du *Cochon d'or*, à la Croix-Rouge, ont obtenu des prix.

1er prix, Jules Barbe, société du *Cochon d'Or*; 2e, Benoit Maillez, société du *Cochon d'Or*; 3e, Charles Kerkove, Mouscron; 4e, Edmond Catteau, *Cochon d'Or*; 5e, Paul Olivier, Pont de Neuville; 6e, Charles Cracco, Mouscron; 7e Joseph Ragath, société du *Cochon d'Or*.

Assemblée des cercles catholiques belges à Liège. — Dimanche, se sont réunis les cercles catholiques à Liège. A 1 h. 1/2, 300 convives se réunissent dans la splendide salle du cercle.

M. Woeste, président de la Fédération, porte un toast d'admiration et de gratitude à Léon XIII, le glorieux jubilaire. Nous remercions le Pape d'avoir fait de l'Eglise l'amie et l'alliée des gouvernements même non catholiques. C'est lui qui a créé le grand courant conservateur qui emporte le monde vers les questions sociales. (Applaudissements.)

L'orateur boit au roi dont il fait un vif et long éloge.

M. de Ponthière boit à la droite (salve d'applaudissements), à la modération de la droite, à sa sagesse à propos de la commission d'enquête. (Applaudissements.) Merci pour le passé ! courage pour l'avenir ! surtout pour les questions sociales, pour la réforme électorale pour la décentralisation.

M. Melot répond au nom de la droite des deux Chambres. Le libéralisme à peine retenu par la prudence électorale découvre son but : la ruine de la religion. Sa presse, ses associations, ses hommes politiques, tous avouent ce but, et cette haine on la répand dans le peuple qui a si grand besoin de foi. (Longs applaudissements.) Le seul lien des fractions ennemies du libéralisme, est la haine irreligieuse. Nous l'avons refoulée en 1884, nous la refoulerons encore au cri de foi et patrie.

M. Charles de Dorlodot porte le toast à la presse avec esprit. Il rend hommage aux anciens promoteurs de la Fédération et à M. Woeste exceptionnellement décoré par le Pape. (Applaudissements.)

M. Jos. Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette*, était mis en demeure de répondre à ce toast : sonneur de cloche aussi, mais moins heureux parfois que celui de la Fédération, dit-il, car on ne vient pas toujours aussi bien aux offices qu'il sonne, il avait entendu jadis désigner la presse comme la bête de somme du parti, et voici qu'on ne la charge plus que de compliments; voici qu'on provoque le journaliste qu'à la politique qu'il est le moins accoutumé de soutenir, celle des félicitations ! Cette journée ne sera certes pas de celle où, suivant un mot célèbre, la prière quotidienne des journalistes devrait être : « Seigneur, je me charge de mes ennemis, gardez-moi de mes amis ! » (Hilarité).

Il finit en faisant appel à toutes les forces pour soutenir la lutte prochaine.

M. Woeste remercie. C'est à vous que je dois les joies les plus émouvantes et les plus fortifiantes de ma vie. Je sais qu'avec vous mon drapeau ne manquera jamais de défenseurs. Je ne m'énorgueillis pas. Je puise dans votre affection plus de courage pour mieux faire. (Applaudissements).

L'orateur remercie les Flamands d'être venus en si grand nombre. Jamais on ne désunira Wallons et Flamands catholiques. Il faut l'égalité avec des égards mutuels. Nous sommes de la même patrie et de la même Eglise. (Applaudissements). Ypres et Verviers sont ici largement représentés. Je leur offre, en signe d'amitié ces deux bouquets. (Longues acclamations). Un bouquet est offert à M. Alfred Simonis et un à M. Iweins-d'Eeckoutte.)

D'autres toast suivent et seraient trop longs à énumérer.

Manifestation en l'honneur de M. Bara, à Tournai. — Tournai a célébré dimanche le jubilé parlementaire de M. Bara, ministre d'Etat.

Pendant que les catholiques, réunis à Liège, affirmaient leur politique d'union et de paix et s'encourageaient à l'étude et à la solution des questions sociales, M. Jules Bara tenait à Tournai un tout autre langage et réalisait tout le programme libéral à cet article unique : « Guerre au clergé ! »

On a offert à M. Bara un groupe en bronze qui représente « *le Génie du progrès indiquant sa route à l'humanité,* » avec cette inscription, coulée dans le socle : « *Les libéraux de Tournai à leur député Jules Bara.* »

RECETTES DE CUISINE

ROGNON DE BŒUF. — Coupez un rognon par filets minces, mettez-le sur le feu avec un bon morceau de beurre, sel, poivre, persil, ciboules, pointe d'ail haché très mince.

Saupoudrez légèrement de farine et mouillez en tournant avec la cuiller de bois avec du bon vin rouge ou blanc la valeur d'un bon verre que vous avez fait chauffer et, au moment de servir, sur la pointe d'un couteau à peine d'extrait de viande Liebig.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 13 et 14 mai 1888

DESIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS NOUVEAUX LIVRETS	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	REMBOURSEM. SOMMES
Toucoing.	dimanche.	72	7	13.214 »	39	14 415.49
	lundi.....	33	3	7 750 »	16	7.573 87
Blanc-Seau.....		9	7	..342 »	0	..... »
Halluin		5	2	1 450 »	2	..76 ..
Linselles.....		6	2	2.425 »	3	1.845 67
Roncq.....		9	2	1 192 »	4	2.061 20
Bondues.....		5	2	2.190 »	0	....
Bousbecques		5	2	3.210 »	2	2.093 ..
Neuville.....		2	0	..110 »	1	..992 05
Mouveaux.....		0	0	..... »	0	» »
Totaux.....		139	26	31 883 ..	67	29.462 28

Administrateurs du mois de mai 1888 : A Tourcoing, MM. G. Desurmont, G. Derveaux, J. Desurmont, G. Lefebvre. — Au Blanc-Seau, M. L. Gruque. — A Halluin, M. Wattel-Roy. — A Linselles, M. J. Demaroq. — A Roncq, M. Ch. Couvreur. — A Bondues, M. F. Desbonnets. — A Bousbecque, M. L. Vandebeulque — A Neuville, M. H. Cau. — A Mouveaux, M. L. Lefebvre.

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1/2 à midi	de 9 h. 1/2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1/4
Lundi de 5 h. à 6 h. 1/2	de 5 h. à 5 h. 3/4	à partir de 6 heures

Les demandes de remboursements et le règlement des livrets se font pendant toute la durée des séances.

Bureaux à la Mairie, porte à droite du perron de l'Hôtel de Ville.

Le Caissier, A. PAILLARD.

AVIS. — La Caisse est fermée le dimanche et le lundi de la Pentecôte.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Ferdinand BULTEAU-GRYMONPREZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine-Zénaïde-Adèle-Rose-Flore GRYMONPREZ, décédée à Roubaix, le 15 mai 1888, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 17 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 31.

Les amis et connaissances de la famille BAYART-DUQUENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard BAYARD, sous-inspecteur de la sûreté, décédé à Roubaix, le 15 mai 1888, dans sa 38e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 17 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Richard Lenoir, chez M. Auguste Florin.

Les amis et connaissances de la famille LEPERS-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Elise LEPERS, décédée à Wasquehal, le 14 mai 1888, à l'âge de 8 ans et 11 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Messe d'ange solennels, qui aura lieu le mercredi 16 courant, à 10 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Capreau, à 9 h. 1/2.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 17 [illegible] mai 1888, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré-Joseph DELANNOY, ancien conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 23 avril 1888, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — L'Obit de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul sera célébré le vendredi 18 mai, à 7 heures; l'Obit de la Confrérie du Saint-Sacrement sera célébré le même jour, à 9 heures, en ladite église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine POLLET, veuve de M. Joseph POLLET, décédée à Roubaix, le 13 mai 1887, à l'âge de 77 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le jeudi 17 mai 1888, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DESMETTRE, ancien maréchal-ferrant de Maufait, veuf de Dame Marie-Gabrielle PLUQUET, décédé à Roubaix, le 17 avril 1888, dans sa quatre-vingt-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Les criquets dévastateurs en Algérie. — M. Kunckel d'Herculais, aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, président de la Société Entomologique de France, a été envoyé en Algérie pour combattre le fléau. Il a visité, la semaine dernière, en compagnie de M. Duchamp, conseiller de gouvernement et du sous-préfet de Batna, les chantiers de destruction des criquets de la commune de d'Ain-el-Ksar. M. d'Herculais a pu constater que, ainsi que plusieurs personnes l'avaient déjà annoncé, l'acridien de l'invasion actuelle n'es pas l'*acridium peregrinum* de 1866, de 1873 et de 1877, mais une espèce de petite taille, beaucoup plus redoutable, car elle se propager de proche en proche, s'étend sur toute l'Algérie et y reste un grand nombre d'années. La question de la destruction des criquets revêt donc, du fait de cette constatation, une nouvelle gravité.

Les criquets continuent à éclore par milliards. Pour combattre le terrible dévastateur, des milliers d'hommes travaillent nuit et jour. On en détruit des quantités infinies, mais ils pullulent. Aux environs de Constantine, leurs colonnes grouillantes ont arrêté et fait dérailler un train en marche. Ce fait qui paraît appartenir au domaine de la fantaisie est absolument authentique, et des rapports officiels l'ont constaté.

Les criquets ne sont pas le seul fléau menaçant le malheureux colon ; cette année s'annonce comme devant être exceptionnellement mauvaise.

On redoute la sécheresse qui déjà a fait beaucoup de mal dans la région de Batna. Près de la moitié de la récolte est perdue ; on a dû la couper pour la donner comme fourrage aux bestiaux.

Qu'adviendra-t-il si les pluies immédiates ne viennent rafraîchir la terre ?

La culture des éponges. — M. Oscar Schmidt professeur à l'Université de Gratz, en Styrie, vient de faire une série d'expériences qui donneront sans doute naissance à une industrie nouvelle. Il a imaginé de briser des éponges vivantes et de se servir des morceaux pour ensemencer, par certains procédés, des endroits convenablement choisis. De très-petites parcelles ainsi traitées ont donné en trois ans des éponges magnifiques, et la dépense de l'opération a été des plus modérée. D'après ces essais, la culture de 4.000 éponges n'a coûté que 225 francs pendant les trois années, y compris l'intérêt du capital engagé. Le gouvernement autrichien, frappé des avantages que pourrait donner le développement d'une telle industrie, a décidé de protéger les essais qui pourraient être faits sur les côtes de la Dalmatie.

Origine du nom d'Amérique. — L'un de nos géologues et géographes les plus connus, M. Jules Marcou, vient de faire une découverte aussi singulière qu'inattendue et qui semble tout à fait incontestable : c'est que le nom *Amerrique* ou *Amérique* est d'origine indienne ou des aborigènes du nouveau monde. Ce mot veut dire *Pays du vent* en langues chontales et mayas de l'Amérique centrale où il désigne : 1° une chaîne de montagnes connues comme très riche en mines d'or depuis sa découverte par Christophe Colomb dans son dernier voyage ; et 2° une tribu de peaux rouges, *los Amerrique*.

En second lieu, le prénom de Vespuce était *Albert*, *Albericus* et *Alberico* et il n'a été changé en *Americus*, *Americo*, *Amerigo* et huit ou dix autres variations qu'à partir du jour où un membre du gymnase vosgien de Saint Dié fit la triple erreur de dire : 1° que ce fut le roi de Portugal qui envoya une flotte qui découvrit la Terre-Inconnue ; 2° que Vespuce était celui qui avait découvert le nouveau monde ; et 3° qu'il le nommait *Americus* en son honneur.

« Ayant entendu, dit M. Marcou, prononcer le nom d'*Amérique* comme l'un des nouveaux pays les plus riches en or, et renouvelant la fable du singe qui prit le Pirée pour un homme, Jean Basin crut pouvoir placer dans les calendriers, déjà si riches, de l'Italie et de l'Espagne, un nouveau saint *Americus* ou *Amerigo*, prénom qui n'a jamais été donné à personne dans aucun de ces pays et qui n'est ni une dégénérescence d'Albericus ni une rectification philologique, mais bien une création de Jean Basin, dans le but de faire accorder le prénom Albericus avec le nom indien Amérique. »

La conservation des œufs. — Voici un procédé pratique pour conserver, durant l'été, les œufs qui seront employés pendant l'hiver : on prend une caisse d'une capacité convenable, dont le fond sera retenu avec des vis graissées afin de pouvoir facilement les enlever ; on y placera un lit d'œufs, le petit bout en bas, et on les recouvrira d'une couche de sel, et ainsi successivement jusqu'à ce que la caisse soit pleine, on la placera dans un endroit frais, autant que possible ; lorsqu'on voudra s'en servir, on renversera la caisse, on dévissera le fond, de telle sorte que les premiers œufs placés soient ainsi les premiers employés ; pendant l'hiver on aura un bon supplément pour la pâtisserie et la cuisine. Les œufs, qui ont été examinés, avaient trois mois de séjour dans une cuisine. Ce témoignage est d'autant plus sérieux que la conservation eût été bien plus sûre si on les avait placés dans un endroit frais.

Photographie à l'éclair magnésique. — Les praticiens et les amateurs ont, de plus en plus, recours à cette nouvelle et féconde méthode de photographie nocturne. Une très intéressante expérience vient d'être faite à ce sujet par M. Paul Nadard, qui était l'un des convives de M. Balagny, dans un dîner récemment offert par ce dernier à quelques amis, au cabaret du Lion-d'Or. Au dessert, au moment où personne ne s'y attendait, un éclair jaillit : un appareil photographique avait été braqué à l'improviste dans l'embrasure d'une fenêtre, la poudre-éclair placée dans un vase de fleurs avait été allumée à l'aide d'un allumeur électrique.

Une heure après, montre en main, M. Nadard, qui avait tenu prêts ses aides, montrait aux convives encore réunis, un positif bien réussi et monté sur bristol. M. Léon Vidal, qui a déjà signalé ce resultat dans le *Moniteur de la Photographie*, fait observer les particularités de cette épreuve. La flamme des bougies, produites horizontalement par les ondulations de l'air projeté par l'explosion est très apparente. Elle est représentée, non pas seulement couchée, mais morcelée en granulations distinctes. Phénomène très curieux que ces gouttelettes de flammes ainsi révélées et que l'œil n'aurait jamais pu apercevoir.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Un nouveau Lacenaire

L'auteur du crime de la rue Tiquetonne, Lecomte, qui tenta d'assassiner un garçon de la Banque de France, dans la journée du 31 décembre dernier, a comparu hier lundi, devant la Cour d'assises de la Seine.

L'accusé, marqué de couleurs de son état, est un gros et fort gaillard de trente-cinq ans, la mine réjouie, la barbe coquettement peignée et arrangée en éventail, portant avec avantage une redingote très étoffée. Il développe avec une rare audace de pitoyables moyens de défense et semble tout à fait chez lui sur le banc de la Cour d'assises, où du reste il s'est assis une fois déjà pour s'entendre condamner à un an de prison ; Lecomte était alors accusé d'attentat à la pudeur.

Au surplus, sa probité [illegible] sa moralité se valent. [illegible] avenue Bosquet, Lecomte s'était fait chasser par plusieurs patrons pour indélicatesse. Il a fait faillite en 1882 et, ayant repris les affaires, il se trouvait de nouveau aux abois quand, vers la fin de l'automne 1887, il fut hanté, dit-il, de t